

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner avant le 15/09/2016 avec votre chèque de caution à :**

**ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15**

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro RPPS : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : (obligatoire) \_\_\_\_\_

## PROGRAMMES DPC – HOTEL MERIDIEN ETOILE (75017)

JE M'INSCRIS A LA SESSION DU PROGRAMME INDEMNISE DE DPC : (Cochez la case de l'atelier choisi)

### SAMEDI 8 OCTOBRE 2016

DPC n° 44371600002 Session 1

#### 14H00 à 17H00

**Diagnostic et pris en charge des otites chroniques de l'adulte à tympan fermés**

Experts : Pr. F. VENAIL / Dr. N. GUEVARA

DPC n° 44371600003 Session 1

**Conduite à tenir devant une adénopathie cervicale chronique chez l'adulte**

Experts : Pr. B. BARRY / Pr. M. MAKEIEFF

### DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016

DPC n° 44371600004 Session 1

#### 9H00 à 12H00

**Diagnostic et prise en charge des sinusites chroniques atypiques**

Experts : Dr. J.F. PAPON / Dr. J.B. LECANU - Animateur : Dr. L. YONA

DPC n° 44371600007 Session 1

**L'annonce d'une mauvaise nouvelle**

Experts : Pr. E. REYT / Dr. S. TRONCHE - Animateur : Dr. M. HANAU

DPC n° 44371500008 Session 1

#### 14H00 à 17H00

**Diagnostic et prise en charge des syndromes d'apnées du sommeil de l'enfant**

Experts : Pr. V. COULOIGNER – Pr. Rémi MARIANOWSKI

DPC n° 44371500005 Session 1

**Dépistage, diagnostic et prise en charge de la surdité de l'enfant avant l'âge de 8 ans**

Experts : Pr. N. LOUNDON / Pr. M. MONDAIN

DPC n° 44371500006 Session 1

**L'ORL face aux explorations du sommeil en pratique quotidienne**

Experts : Pr. X. DROUOT / Dr. F. CHALUMEAU - Animateur : Dr. O. GALLET DE SANTERRE

## Modalités de prise en charge - Indemnisation

### ➔ INSCRIPTION<sup>(1)</sup> :

Pour vous inscrire à un programme DPC, vous devez suivre les 3 étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site: [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) en indiquant votre identifiant et votre mot de passe
- Indiquer le N° du programme et le N° de la session choisie dans la rubrique « inscription directe » et cliquez sur « Rechercher »
- Valider sur « S'inscrire »

### ➔ DOSSIER A ENVOYER :

Un chèque de caution de 230€ pour l'année 2016. Nous conserverons ce chèque durant l'année 2016 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous.

### ➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

### ➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

### ➔ INDEMNISATION OGDPC :

Pour les libéraux : 517.50€ (pour les 3 étapes intégralement réalisées), pour les hospitaliers prenez contact directement avec ORL-DPC.

## ORL-DPC vous informera de votre inscription définitive par E-mail

*Seuls les dossiers complets seront pris en compte*

### Pour toutes questions



01 43 22 08 34

[orl-dpc@snorl.org](mailto:orl-dpc@snorl.org)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_

Signature et cachet (obligatoire)

*(\*) Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.*